

## Gimont un bureau de vote supplémentaire



Gimont un bureau de vote supplémentaire

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril. Les bureaux de vote seront ouverts sur la commune de Gimont de 8 heures à 19 heures et sans interruption. En raison d'un grand nombre d'électeurs affectés au bureau 2 (1.423 inscrits lors des dernières élections régionales et départementales) et dans la mesure où le secteur géographique sud-ouest de Gimont est en pleine expansion, la commune de Gimont a décidé de créer un troisième bureau de vote afin de répartir au mieux les électeurs et de répondre à la réglementation électorale.

Le bureau 1 comprend les électeurs situés au nord de la RN 124-rue Nationale et à l'ouest de la route de Touget, RD 120. Le bureau 2 comprend les électeurs situés au sud de la RN 124-rue Nationale et à l'ouest de la route de Samatan, RD 4. Le bureau 3 comprend les électeurs situés à l'est de la route de Samatan, RD 4 et de la route de Touget, RD 120.

Afin de rendre accessibles ces trois bureaux, il a été décidé de tous les matérialiser à la halle au gras. L'entrée se fera côté boulangerie-pâtisserie Soulès. Le public sera dès lors accueilli par les élus municipaux, qui orienteront vers le bureau de vote qui convient.

Chaque électeur (anciennement ou nouvellement inscrit) a reçu, durant la fin du mois de mars et par courrier, sa nouvelle carte électorale où est mentionné son numéro national d'électeur (NNE) permanent, unique et propre à chaque électeur, ainsi que le bureau de vote. Toutefois, pour voter, il est impératif de présenter également : soit une pièce d'identité et sa carte électorale ; soit une pièce d'identité seulement.

Si l'on ne peut pas se rendre physiquement au bureau de vote, on peut donner procuration jusqu'à la veille du scrutin à une personne de confiance via le téléservice "Maprocuration".